

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1008

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 46, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.